

LA LETTRE AUX *Adhérents*

N°122



DÉCEMBRE 2025



NOS BUREAUX SERONT FERMÉS
DU MERCREDI 24 DÉCEMBRE 12H00
AU LUNDI 5 JANVIER 2026 13H30.

SARCELLE D'HIVER



SOMMAIRE



RÉUNIONS DE SECTEUR	4
A.G DE LA FDC 44	4
BALL-TRAP / ELECTIONS ACCA	5
FERMETURES / JACHÈRES FLEURIES / VALIDATION. 6	
COMPTAGES NOCTURNES	7
NOUVEAU SECTEURS DES TECHNICIENS	8
DEMANDE DE PLAN DE CHASSE.....	10
GIBIER POUR TOUS	11
FORMATIONS	12
DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS SANGLIER ..	13
SÉCURITÉ : S'ÉQUIPER ET S'INFORMER	14
DOMMAGES DUS À LA PRÉDATION	16
J'AIME LA NATURE PROPRE	17
VISITEZ EN BATEAU LE LAC DE GRAND-LIEU.....	18
DÉCOUVERTE DE LA RÉSERVE DU MASSEREAU	19



Crédits : Dominique GEST - FDC 44 - Pixabay - Freepick. ©Tous droits réservés.

AGENDA

DANS UN DÉLAI DE 7 JOURS
DÉCLARATION OBLIGATOIRE
DES PRÉLÈVEMENTS
'SANGLIER'

AVANT LE 25 JANVIER
INSCRIPTION AUX SORTIES
EN BATEAU SUR LE LAC DE
GRANDLIEU

AVANT LE 15 FÉVRIER
NOUS INFORMER DE VOTRE
DATE DE BALL-TRAP

26 FÉVRIER AU 12 MARS
RÉUNIONS DE SECTEUR

AVANT LE 1^{ER} MARS
COMMANDE DE JACHÈRES
FLEURIES

AVANT LE 10 MARS
DEMANDE DE PLAN DE
CHASSE GRAND GIBIER

6, 7 ET 8 MARS
J'AIME LA NATURE PROPRE

18 AVRIL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA
FDC 44



**26 FÉVRIER
AU 12 MARS**

**La participation
des responsables
de chasse est
vivement souhaitée
lors de ces réunions
préparatoires
à l'Assemblée
Générale.**

**ENTRÉE LIBRE.
DÉBUT DES
RÉUNIONS À
18H00.**

**Toutes les
chasseresses
et tous les chasseurs
sont les bienvenus.**



**SAMEDI
18 AVRIL**

**8h30
Salle l'Escall**

**SAINT-
SÉBASTIEN
SUR-LOIRE**



**AVANT
LE 15 FÉVRIER**



**AVANT
LE 30 JUIN**



FERMETURES

Retrouvez les dates de fermeture dans le carnet du chasseur 44 et dans l'arrêté d'ouverture sur notre site internet.

Dates correspondantes à la réglementation générale (sous réserve de modifications ultérieures). Votre règlement intérieur peut-être plus restrictif.



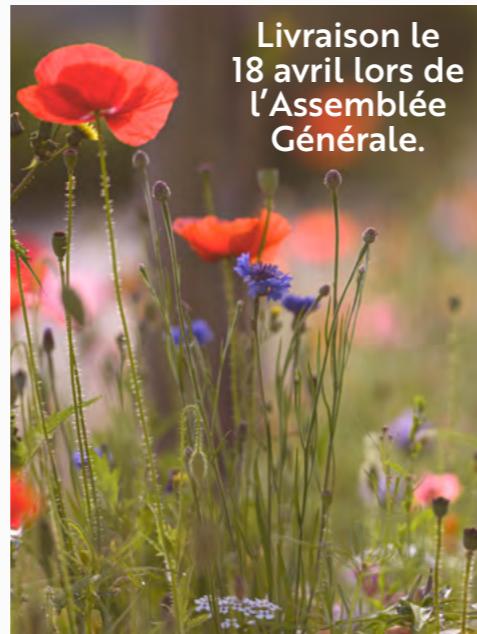
AVANT
LE 1^{ER} MARS

JACHÈRES FLEURIES

L'implantation de jachères fleuries est très appréciée. Elle offre le gîte et le couvert aux oiseaux ainsi qu'à de nombreux insectes et pollinisateurs.

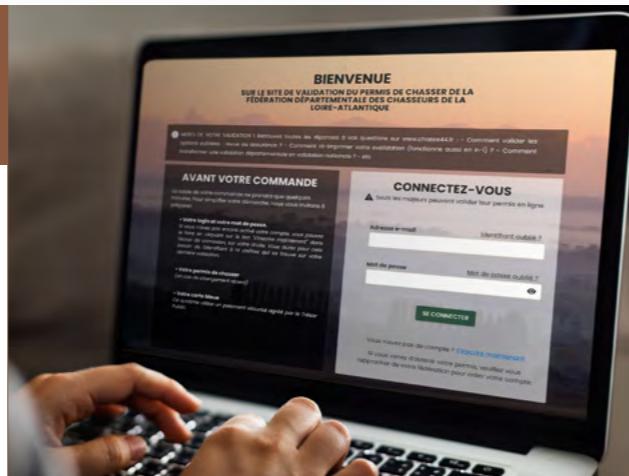
Elle contribue à l'amélioration de la biodiversité et à l'embellissement de la nature.

BON DE
COMMANDE



VALIDATION

Pour une validation temporaire ou une extension d'une validation départementale vers une validation nationale, optez pour l'validation (imprimez votre validation à domicile) sur notre site www.chasse44.fr



Le site internet de validation du permis de chasser, via son espace adhérent, permet non seulement de valider son permis de chasser mais aussi de :

- Transformer votre validation départementale en validation nationale
- Souscrire l'assurance et/ou l'abonnement à la revue
- Réimprimer votre validation

COMPTAGES NOCTURNES

- du 6 janvier au 15 février 2026 -

2.200
PARTICIPIANTS
9.500 KM
PARCOURUS

Retrouvez les résultats de comptages 2006-2025 sur internet.

Lièvre : Synthèse départementale

Renard : Synthèse départementale

Résultats par commune

Astuce : pour faire une recherche dans un document .pdf, cliquez sur les touches CTRL + F puis taper le nom de la commune.

En bref

Les comptages nocturnes de janvier et février 2025 ont confirmé une tendance générale à la baisse des populations de lièvre dans de nombreuses communes du département. De nombreuses structures de chasse ont décidé de ne pas solliciter de bracelets pour la saison 2025/2026.

En complément, la commission départementale d'attribution a décidé de réduire les attributions et de mettre 16 communes en plan de chasse à zéro, ce qui signifie aucune attribution de bracelet de lièvre pour cette saison (Grandchamps des Fontaines, Jans, La Chapelle Sur Erdre, Le Cellier, Le Pellerin, Mauves Sur Loire, Mouzeil, Nort Sur Erdre, Notre Dame des Landes, Oudon, Pannecé, Plessé, Sautron, St Aubin les Chateaux, Treillières, Villepot.)

SECTEURS DES TECHNICIENS

Jean-Christophe PENEAU
06.87.43.47.26
jcpeneau@chasse44.fr

Administrateurs
NO-01 PERRAUD Christophe
NO-02 FREOUR Gérard
NO-03 HALLERAU Hervé

**Après quarante années passées
au sein de notre structure,
sonne l'heure de la retraite pour
Christophe VIGNAUD, technicien
cynégétique
du Sud-Loire.**

Nous avons profité de ce changement pour redécouper les secteurs des techniciens et les aligner sur ceux des administrateurs. Cela permettra de constituer des duos technicien/administrateur plus efficaces, plus proches de vos structures et des adhérents.

Isaie MOYON
06.33.24.61.01
imoyon@chasse44.fr

Administrateurs
SO-01 ROSE Daniel
SO-02 MABILEAU Jérôme
SO-03 PILET Dominique

Nord Ouest



Nord Centre



Jean-Philippe ALLAIN
06.84.15.17.69
jpallain@chasse44.fr

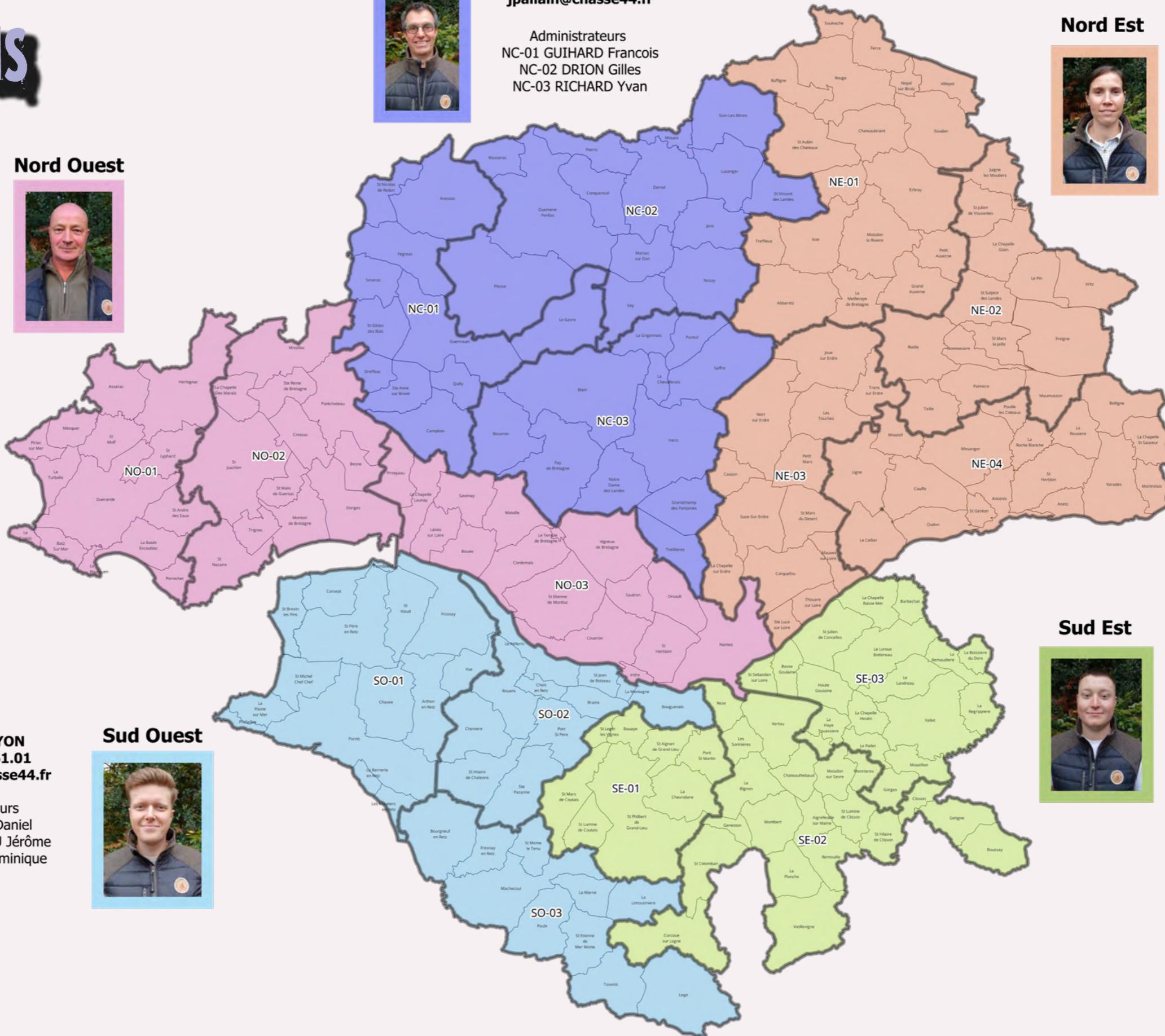
Administrateurs
NC-01 GUIHARD Francois
NC-02 DRION Gilles
NC-03 RICHARD Yvan

Nord Est



Mélanie GIRAUD
06.82.27.23.96
mgiraud@chasse44.fr

Administrateurs
NE-01 BERTIN Damien
NE-02 BEAUREGARD Denis
NE-03 LOUBERT DAVAINE Xavier





DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

DÉBUT FÉVRIER : Les demandes de plan de chasse pour le lièvre et le grand gibier se font par internet via votre «espace adhérents».



Vous devez les saisir AVANT LE 10 MARS.

RAPPEL

- Cartographie des territoires (SIG) : les demandes de modification de territoire pour votre plan de chasse sont closes depuis le 15/12 pour la saison 2026/2027.
- Aucune demande de modification n'est traitée hors délai et sans justificatif de droit de chasse.
- Le premier bracelet de chevreuil est automatiquement attribué en tir d'été (tir sélectif) et vous permet, également, de tirer le renard et le sanglier en période d'ouverture anticipée dès le 1er juin. En cas de non réalisation, le bracelet n'est pas perdu et reste utilisable jusqu'au dernier jour de février.



CONTACT

secrétariat du
service technique
02.40.89.94.81
emaille@chasse44.fr

GIBIER POUR TOUS

- PLATEFORME DE CESSION DE GIBIER -



RESPONSABLES DE TERRITOIRE



La plateforme met en relation les **RESPONSABLES DE TERRITOIRE** et les particuliers.

LES PARTICULIERS

- s'inscrivent,
- indiquent les types de gibier qu'ils recherchent
- la distance qu'ils sont prêts à parcourir dans une limite de 80 km.

COMMENT ?

VOS OBLIGATIONS

- Être responsable de territoire.
- Céder l'animal **OBLIGATOIREMENT** entier, sous peau et éviscétré.
- Respecter votre devoir d'information sur la trichinellose (documents disponibles sur votre compte Gibier pour tous).
- Remettre et faire signer l'attestation de cession de gibier (disponible sur la plateforme). Ce document vous protège juridiquement.

- Traiter la viande avec le respect que vous apportez à votre propre consommation.
- Les animaux souillés par une mauvaise balle (balle de panse ...) ou recherchés au sang ne peuvent pas être proposés aux particuliers.
- Il ne doit pas y avoir d'intermédiaire entre le producteur (chasseur) et le consommateur final. Le particulier ne peut ni revendre ni céder la venaison à un autre particulier.
- Le gibier peut-être cédé gratuitement ou vendu à prix attractif (dans la limite du prix du bracelet ou de 0.50 à 3 € du kilo).
- Vous déclarez avant la battue le nombre de gibier potentiellement cessible. La plateforme vous communiquera une liste de particulier demandeur dans un périmètre proche du lieu de chasse. Vous pourrez les contacter en amont pour vous organiser. Le jour de la chasse vous validerez, ou non, par téléphone la cession du gibier auprès de votre interlocuteur.



FORMATIONS

Sauf indication contraire, nos formations se déroulent dans notre Centre de Formation Cynégétique situé à Joué/Erdre.

Les inscriptions ne sont pas à l'initiative du responsable de chasse, elles sont individuelles. Aussi, veuillez transmettre ces informations à vos chasseurs.

SÉCURITÉ DÉCENNALE 23 JANVIER 2026



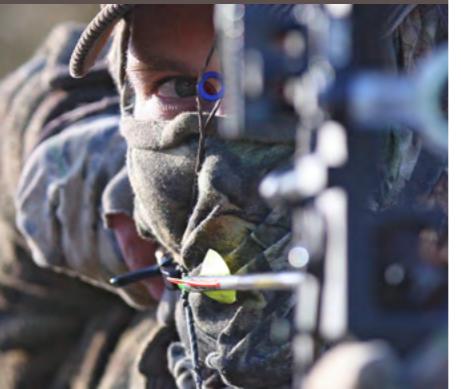
GARDE-CHASSE PARTICULIER 19 ET 20 FÉVRIER 2026



CHASSE ACCOMPAGNÉE 15 AVRIL 2026



CHASSE À L'ARC 6 JUIN 2026



HYGIÈNE DE LA VENAISON 12 JUIN 2026



DATE NON CONNUE À CE JOUR : Piégeur, Piégeage du sanglier, Tir aux corvidés, Tir d'été du renard.



**INFOS
S'INSCRIRE**

- Sur www.chasse44.fr, via votre Espace Adhérents Chasseur.
- Sur www.chasse44.fr, inscription via dossier d'inscription.

RAPPEL : DÉCLARATION OBLIGATOIRE DE VOS PRÉLEVEMENTS "SANGLIER" 7 JOURS POUR AGIR

Chaque chasseur doit transmettre les prélevements réalisés à son responsable de territoire qui aura ensuite la charge de les déclarer via l'Espace Adhérents Territoire dans un DÉLAI DE 7 JOURS après chaque prélevement de sanglier.

À CE JOUR, LES DONNÉES TRANSMISES SONT INSUFFISANTES ET SEMBLENT SOUS-ESTIMÉES PAR RAPPORT AUX PRÉLEVEMENTS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES !



LE NON-RESPECT DE CETTE OBLIGATION EST UNE INFRACTION AU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE.

Article L425-3-1 : Les infractions aux dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique sont punies des amendes prévues par les contraventions de la première à la quatrième classe selon des modalités fixées par un décret en Conseil d'Etat.

SÉCURITÉ

La Fédération propose
à ses adhérents des
articles à prix coûtant.

REGISTRE DE BATTUE



8 €



5 €



15 € LES 30



5,20 €

SAC DE VENAISON



7 € LES 50

Vendus par paquet de 50.



12 € LES 10



CONSIGNES DE SÉCURITÉ



- FOCUS : CHASSE COLLECTIVE -

Pendant toute la saison, lors des chasses en battue organisée du grand gibier et du renard comportant un **MINIMUM DE 6 TIREURS**, avec ou sans chiens, sous la responsabilité d'un chef de groupe.



Le port d'un gilet fluorescent, de préférence orange, est obligatoire pour tous les participants (armés ou non).



Le chef de groupe rappellera impérativement l'ensemble des consignes de sécurité et des codes de sonnerie avant chaque battue, celle-ci pouvant comporter plusieurs traques.



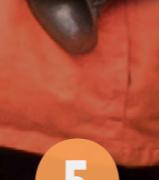
La Fédération recommande l'utilisation du carnet de battue signé par chaque tireur ; leur signature atteste qu'ils ont bien pris connaissance des consignes de sécurité. Pour rappel, chaque chasseur doit impérativement être porteur de son permis de chasser, de sa validation et son assurance.



Une signalisation temporaire de la battue doit être mise en place sur ou à proximité immédiate des voies publiques.



À l'arrivée au poste, repérer ses voisins, se signaler à eux. Matérialiser impérativement l'angle des 30° (à partir de son voisin ou tout obstacle, bâtiment, maison, route, ...). Visualiser la zone de tir sécurisée, se poster « ventre au bois », arme tenue vers le ciel. Rappel, le tir et la manipulation de l'arme en direction de la traque et dans la zone des 30° sont interdits.



Ne pas charger son arme avant le signal de début de battue et la décharger dès le signal de fin de battue.



Lors des déplacements à pied entre 2 postes, l'arme doit être ouverte et déchargée.



Ne pas quitter son poste, ne pas se déplacer avant le signal de fin de traque, même si un animal est blessé.

DÉCLARATION DES DOMMAGES DUS À LA PRÉDATION



**LA PROCHAINE LISTE SERA
ÉTABLIE DÉBUT 2026 SUR
CES DONNÉES CHIFFRÉES !**

JOINDRE DES PHOTOS DES DOMMAGES À LA DÉCLARATION.

En cas de dégâts, chaque responsable de chasse, chaque chasseur doit, dès qu'il en a connaissance :

- les constater,**
- remplir la déclaration chiffrée et la retourner à la Fédération des Chasseurs, au plus tôt, photos et témoignages à l'appui si possible.**

Elle n'ouvre droit à aucune indemnisation, mais justifie le classement des espèces sur la liste des ESOD, ce qui permet leur piégeage et leur régulation à tir.

CLASSEMENT ESOD

- 500 PRISES
 - 10.000 € DE DÉGÂTS



C'est quoi ?

L'opération nationale de ramassage de déchets bénévole J'aime La Nature Propre, coordonnée par la Fédération Départementale des Chasseurs est reconduite en Loire-Atlantique !

Objectif : fédérer tous les usagers de la nature, afin de préserver les milieux naturels en les débarrassant des déchets sauvages. C'est aussi l'occasion de valoriser l'engagement des chasseurs dans la protection de la nature. Alors n'hésitez pas à nous rejoindre !



Comment participer/ organiser un chantier de nettoyage ?

Si vous souhaitez créer un point de collecte, contactez-nous DÈS DÉCEMBRE afin d'organiser l'opération (fourniture du matériel, évacuation des déchets, déclaration en mairie, ect).



INFOS / INSCRIPTION
ALEXIS LOIRAT
06.74.03.71.86

aloirat@chasseur44.fr

Journée mondiale des zones humides
2 février 2026



Zones humides et savoirs traditionnels: célébrer le patrimoine culturel

SAMEDI 31 JANVIER 2026
9H30 ET 14H30

SUR RÉSERVATION
02.40.89.59.25

GRATUIT
26 PLACES/SORTIES

PORT DE PASSAY - LA CHEVROLIERE

LAC DE GRANDLIEU

VISITES GUIDÉES EN BATEAU



La Fédération, gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale du lac de Grand-Lieu, accompagnée d'un pêcheur professionnel, d'un gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale et d'un chercheur de l'OFB vous propose de venir découvrir le rôle majeur que jouent ces espaces naturels en matière d'environnement et de biodiversité !

Journée mondiale des zones humides
2 février 2026



Zones humides et savoirs traditionnels: célébrer le patrimoine culturel

LES ZONES HUMIDES : SOURCES DE VIE, HÉRITAGE INTEMPOREL. À NOUS DE LES PROTÉGER !



NE FAIRE QU'UN AVEC LES ZONES HUMIDES



Découvrez le site internet

La Réserve
Les Traits du Croisic sont une vaste baie sablo-vaseuse de plusieurs centaines d'hectares.

Les Animations
Partez à la découverte de la réserve à travers des animations, entre nature, pédagogie et émerveillement.

La Réglementation
Limiter au maximum l'impact des activités humaines sur son environnement.



RÉSERVE DU MASSEREAU
Au cœur de l'estuaire de la Loire

 Visites guidées depuis un observatoire.

 **Gratuites**
15 places/sorties

 **2h00**
environ

 **Sur réservation**
06.88.48.05.89

1,5 km de marche pour arriver à l'observatoire / Prévoir jumelles et chaussures de marche / RDV : La machinerie du Canal, Les champs neufs, 44320 FROSSAY / A quoi s'attendre : Sarcelles d'hiver, Chipeaux, Pilets, Siffleurs, Souchets ...

CENTRE DE TIR VIRTUEL



 **40 Euros/heure**

 **Seul ou à plusieurs**

 **Centre de Formation Cynégétique**

 **Joué/Erdre - Bois de la Vente**

 **Sur réservation**

Jean-Marie BLUM | Thierry LEMASSON
06.64.76.46.25 | 07.64.08.56.98

 **Écran de 8 mètres sur 3**

 **Conseils du coach**

 **Plus de 500 scénarios**

 **Avec votre arme ou une arme mise à disposition**

 **Analyse du tir**



**Joyeux
Noël**

**Bonne
et
Année**

**Dany ROSE, Président
et le Conseil d'Administration
Denis DABO, Directeur Général
et toute l'équipe fédérale
vous souhaitent de belles
et heureuses fêtes de fin d'année !**

